

Avis (i) aux porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANES), (ii) aux titulaires d'options de souscription ou d'achat d'actions, (iii) aux bénéficiaires d'attributions d'actions de performance en cours de période d'acquisition et (iv) aux bénéficiaires d'attributions d'actions gratuites en cours de période d'acquisition

(Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)

Paris La Défense – 13/03/2026 – Worldline [Euronext : WLN]

Les porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes de la société Worldline (la « **Société** ») émises en date du 30 juillet 2019 et du 4 décembre 2020 (les « **OCEANES** »), les titulaires d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par la Société actuellement exerçables dans le cadre des plans mis en place depuis le 25 mai 2016 (les « **Options** »), les bénéficiaires d'actions de performance attribuées dans le cadre des plans dont l'attribution a été décidée par la Société depuis le 8 juin 2023, et dont la période d'acquisition est en cours (les « **Actions de Performance** »), ainsi que les bénéficiaires d'actions attribuées gratuitement dans le cadre des plans dont l'attribution a été décidée par la Société depuis le 25 juillet 2023, et dont la période d'acquisition est en cours (les « **Actions Gratuites** »), sont informés par le présent avis, conformément aux dispositions de l'article R. 228-92 du Code de commerce, que le Directeur Général, agissant sur subdélégation du Conseil d'administration conférée par délibération du 10 mars 2026, lui-même agissant conformément à l'article L. 22-10-49 du Code de commerce et en vertu de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 8 janvier 2026 (huitième résolution), a décidé le 11 mars 2026 de procéder à une augmentation de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant total, prime d'émission incluse, de 391.780.753,76 euros par émission de 1.939.508.682 actions ordinaires nouvelles au prix de 0,202 euro, dont 0,02 euro de valeur nominale et 0,182 euro de prime d'émission (l'« **Augmentation de Capital avec DPS** »).

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à l'Augmentation de Capital avec DPS (i) à titre irréductible à raison de 6 actions nouvelles pour 1 action existante d'une valeur nominale unitaire de 0,02 euro (1 droit préférentiel de souscription permettra de souscrire à 6 actions nouvelles au prix de souscription total de 0,202 euros) et (ii) à titre réductible, au nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes. Les droits préférentiels de souscription seront négociables à compter du 13 mars 2026 jusqu'au 25 mars 2026 inclus, et exerçables à compter du 17 mars 2026 jusqu'au 27 mars 2026 selon le calendrier indicatif.

Les modalités détaillées de l'Augmentation de Capital avec DPS sont présentées dans le prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 11 mars 2026 sous le numéro n°26-053, constitué du document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2026 sous le numéro D.26-0071 et de la note d'opération (qui contient le résumé du prospectus).

La faculté d'exercice du droit à la conversion ou à l'échange des OCEANES en actions nouvelles et/ou existantes de la Société ainsi que la faculté d'exercice des droits d'attribution attachés aux Options exerçables ont été suspendues à compter du 11 mars 2026 (0h01, heure de Paris) jusqu'à la date de règlement-livraison (incluse) de l'Augmentation de Capital avec DPS, sans que la période de suspension ne puisse toutefois excéder trois mois, soit au plus tard jusqu'au 10 juin 2026 (23h59, heure de Paris), conformément à l'avis publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°27 du 4 mars 2026, aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R. 225-133 du Code de commerce et, respectivement, aux modalités des OCEANES et aux stipulations des règlements des plans d'Options de la Société.

A l'issue de l'Augmentation de Capital avec DPS, il sera procédé aux ajustements requis de sorte que les droits (i) des porteurs d'OCEANES n'ayant pas exercé leur droit à la conversion ou à l'échange des OCEANES en actions nouvelles et/ou existantes au plus tard le 10 mars 2026 (23h59), (ii) des titulaires d'Options qui ne les ont pas exercées au plus tard le 10 mars 2026 (23h59), (iii) des bénéficiaires d'Actions de Performance et (iv) des bénéficiaires d'Actions Gratuites, soient préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, respectivement, aux modalités des OCEANES, aux stipulations des règlements des plans d'Options, d'Actions de Performance et d'Actions Gratuites correspondants, selon le cas. La Société en informera lesdits porteurs, titulaires et bénéficiaires après réalisation de l'Augmentation de Capital avec DPS.

CONTACTS

Relations Investisseurs

Cesar Zeitouni

E cesar.zeitouni@worldline.com

Peter Farren

E peter.farren@worldline.com

Communication

Virginie Bonnet

E virginie.bonnet@worldline.com

Antoine Denry / Wandrille Clermontel

E teamworldline@taddeo.fr

À PROPOS DE WORLDLINE

Worldline [Euronext : WLN] est le principal opérateur européen d'infrastructures critiques et de services de paiement. Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur, le Groupe offre à ses clients une expertise unique dans le traitement et la sécurisation de leurs paiements, contribuant ainsi à leur croissance. Worldline s'appuie sur son plan stratégique 2030 et sur ses capacités d'innovation technologique pour devenir le partenaire de paiement de référence en Europe pour les commerçants et les institutions financières. Avec plus de 1,2 million de clients, Worldline a réalisé un chiffre d'affaires de 4 Mds € en 2025.

La raison d'être de Worldline est de concevoir et d'exploiter des solutions de paiement et de transactions numériques de pointe qui permettent une croissance économique durable et renforcent la confiance et la sécurité dans nos sociétés. Worldline veille à ce que ces solutions soient respectueuses de l'environnement, largement accessibles et soutiennent la transformation sociale.

SUIVEZ- NOUS

